



Plan de Protection
Westlake Church Lausanne
Rue du Centre 72, St Sulpice
26/06/2021

This plan de protection has been drawn up in accordance with the requirement of the federal authorities and is based upon the standard *plan de protection* for churches issued by the OFSP, 05/06/2020. Where further explanations were required it has made use of the revised plan of the Réseau Evangélique, 31/05/2021 and Cadre sanitaire - activités EERV – Covid_19, 25/06/21. The procedures for teaching children in Sunday school are in accordance with those issued by the DFI and OFSP for schools, 08/06/2020. The Directive of the Canton of Vaud regarding the wearing of face masks, 15/09/2020 has also been incorporated in this revision.

Hygiène et distance

Les règles d'hygiène et de distance (1.5m) restent les mesures de protection les plus efficaces.

Cela implique non seulement de ne pas se serrer la main ni de se faire la bise, mais aussi de tousser dans le creux du coude et surtout de se laver les mains régulièrement et soigneusement. Ces règles s'appliquent autant à l'extérieur des lieux, avant et après le culte, que à l'intérieur du bâtiment lors de l'assemblée.

Des postes de désinfection des mains seront disponibles aux entrées et aux sorties du culte. Les participants sont tenus de se désinfecter les mains avant d'entrer. Le port de gants n'est pas recommandé.

Le port du masque est obligatoire.

Toutes les surfaces dans les locaux utilisés seront nettoyées soigneusement et régulièrement. Les salles utilisées peuvent être bien aérées et donc sont jugées aptes à accueillir des cultes de Westlake Church Lausanne.

L'orateur respectera la distance vis-à-vis de l'assemblée par aide d'un micro. Les participants doivent éviter autant que possible les contacts physiques et le passage d'objets. Ils apporteront leurs propres objets de culte (p. ex. la Bible) et ne les prêteront pas à d'autres personnes. En respectant les règles de distances préconisées et avec une bonne circulation de l'air (aération continue ou rassemblement à l'extérieur), les chants d'église sont possible avec les masques (autorisé depuis le 19 avril 2021). Une équipe de louange peut accompagner le chant communautaire en respectant les distances de sécurité entre eux et avec les participants, si possible avec 3m.

Contrôles a l'accueil

Des mesures de guidage des personnes sont installées, de sorte qu'il soit possible d'entrer et de sortir du bâtiment d'église en respectant les mesures de distances. Dans les salles utilisées, les entrées et les sorties du bâtiment ou salles sont séparées.

Une inscription écrite à l'entrée sera alors prise. Le nombre de personnes autorisées à entrer sera fonction de la capacité du bâtiment (max 187 = 2/3).

Personnes vulnérables

Les personnes vulnérables ne sont exclues ; toutefois, ils doivent se protéger autant que possible d'une infection et sont encouragées à participer aux cultes par diffusion en direct, qui seront maintenus.

Les personnes vulnérables décident individuellement si elles souhaitent se rendre aux rassemblements de Westlake Church Lausanne. D'une manière générale, il leur est toutefois conseillé d'éviter les lieux et les heures de forte affluence. Les personnes vulnérables doivent respecter les règles d'hygiène et de distance si elles participent à un rassemblement religieux.

Personnes atteintes du COVID-19

Les personnes malades doivent absolument rester à la maison, de même que les personnes qui vivent sous le même toit ou ont été en contact étroit avec elles. Les consignes de l'OFSP sur l'isolement et la quarantaine s'appliquent, ainsi que les directives et les instructions des services cantonaux compétents. S'il s'avère après le culte qu'une personne infectée par le COVID-19 y a participé, la direction de l'Église en sera immédiatement informée. La direction de l'Église informera rapidement les participants du culte et attirera leur attention sur les règles de l'OFSP concernant cet incident.

Programme pour les enfants

Le programme pour enfants pendant le culte sera mené selon les mêmes règles d'hygiène et de distance que dans l'école obligatoire. Les directives sont disponibles sur le site web du Département cantonal de l'instruction publique. Pour la crèche, ce sont les règles applicables à une crèche qui sont à respecter. Les personnes particulièrement vulnérables ne sont pas autorisées à intervenir ou à fréquenter des programmes pour enfants.

Information

Les personnes qui participent ou assistent à des cérémonies et des services religieux doivent être informées à l'avance des mesures de protection en vigueur.

Date: 26.06.2021